

CHRONIQUE D'UNE MORT PLANIFIÉE

CHRONOLOGIE DU DÉCLIN DU TROUPEAU DE CARIBOUS VAL-D'OR (1979 À 2018)

1979 Le troupeau de caribous de Val-d'Or compte 50 têtes et un territoire réservé de 1 200 km carrés.

1984 Le Regroupement Écologiste Val d'Or et Environs (REVE) a dénoncé les intentions du MER et a décrit les étapes qui mèneront au déclin du troupeau si la
à
1988 récolte forestière était autorisée.

1984 Le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), responsable de l'exploitation des forêts, propose d'autoriser l'exploitation forestière dans le territoire réservé au troupeau de caribous de Val d'Or.

Les scientifiques du ministère du Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) émettent des mises en garde à propos de la vulnérabilité du troupeau.

Au milieu des années 1980 : la surveillance télémétrique du troupeau commence.

1986 Les scientifiques du MLCP répètent les mises en garde sur la vulnérabilité du troupeau de caribous, dont Marcel Paré, en affirmant qu'ils émettent de sérieux doutes quant aux chances de survie du troupeau sans protection adéquate.

1988 Les scientifiques du MLCP publient encore des avertissements concernant la vulnérabilité du troupeau de caribous. Le REVE organise des manifestations et recueille 3700 signatures pour une pétition contre l'exploitation forestière dans l'habitat du caribou.¹

Une étude faite à la demande du REVE et des biologistes du MLCP par le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) décrit les caractéristiques du territoire de 1 200 km carrés utilisé par le caribou. C'est la première étude qui démontre une moins grande productivité forestière et fait le portrait précis des sites à lichen.

Le gouvernement accorde un permis de coupe dans le secteur à la compagnie Forex, qui devient plus tard Domtar.

1989 Le premier plan régional de gestion du caribou est créé.

1994 Environ 40 caribous subsistent dans le troupeau VD.

2001 L'Action boréale propose que le territoire de 1 200 km carrés soit retenu comme aire protégée pour le caribou du Val d'Or, le même territoire qui leur était réservé dans les années 1980.

- 2004 L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) déclare que la situation du troupeau est « urgente » et recommande de protéger tout le territoire du troupeau de Val-d'Or.

Le REVE participe aux audiences publiques du BAPE et exige la cessation de l'exploitation forestière, la fermeture des chemins sur le territoire de 1 200 km carrés.

Une étude de cas de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) constate que « [...] la gestion Caribou est le principal problème de conservation dans la région de l'Abitibi [...] »

- 2008 Le plan de rétablissement du caribou vivant dans les forêts au Québec est produit par le ministère des forêts, de la Faune et des parcs (MFFP), mais il ne le publie pas. On y mentionne que pour " [...] maintenir et consolider le troupeau isolé de Val-d'Or [...] ", il faut augmenter cette harde à au moins 50 individus.

Le troupeau compte environ 30 bêtes.

- 2009 L'Action boréale rend public le plan de relance du caribou de 2005-2012 que le gouvernement refusait de publier.

Colloque "ADIK", le caribou en Algonquien, qualifié de "la dernière chance" à l'UQAT.

Conférence « ADIK » où Luc Bélisle, du ministère des Richesses naturelles du Québec a indiqué que le troupeau de Val-d'Or était le plus menacé au Québec.

Création de la Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or, qui protège seulement 434 km carrés.

- 2010 L'Action boréale appelle à un moratoire sur l'exploitation forestière dans l'habitat du troupeau.

Le comité de rétablissement du caribou VD est mis en place; il est composé de : l'Action boréale, le REVE, les Conseils de bande de Kitcisakik, du Lac-Simon et de Winneway, des représentants de Val d'Or, de la MRC, de l'association des chasseurs, de l'UQAT.

Domtar vend ses actifs en Abitibi à EACOM.

- 2011 Début du projet de trappe pour lutter contre les populations de prédateurs dans l'habitat du caribou.

- 2012 Environnement Canada publie le Plan de rétablissement du caribou des bois. Plusieurs membres du Comité de rétablissement (l'Action boréale, le REVE, les

représentants autochtones et du lac Sabourin) démissionnent en bloc après que le gouvernement ait refusé d'instaurer un moratoire forestier dans l'habitat du caribou.

2013 Création du nouveau plan de gestion du caribou de Val-d'Or.

Henri Jacob, président de l'Action boréale, publie un article, Requiem pour le caribou de VD, indiquant que si le gouvernement ne voulait absolument rien faire, il n'y aurait effectivement rien à faire et que l'espèce allait disparaître. »

2014 Le troupeau compte environ 20 individus.

(mars) En campagne électorale, le chef du parti libéral du Québec et candidat dans Roberval, Philippe Couillard, affirme qu'il « ne sacrifiera pas une job dans la forêt pour les caribous forestiers ».

2015 Le gouvernement du Québec capture quatre femelles pour leur permettre de mettre bas En dans un enclos protégé. Une femelle meurt pendant le processus de capture.

2016 Le Québec approuve la proposition d'EACOM pour la construction d'un chemin forestier qui passe directement à travers la zone tampon dans l'habitat de la harde.

Le plan de gestion de l'habitat du caribou du Québec est publié, sans calendrier prévu pour sa mise en œuvre.

2017 (janvier) À la demande express de l'Action boréale, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) tient des consultations sur le projet minier AKASABA Ouest situé à quelques kilomètres au nord du territoire du caribou. Nous découvrons que les biologistes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en Abitibi recommandaient de ne pas accepter le tracé du chemin d'Eacom et proposaient quatre tracés alternatifs. La Direction générale du MFFP ne tient pas compte des opinions de ses biologistes.

(21 avril) Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette, annonce un plan de déportation du troupeau au zoo de Saint-Félicien, prévu pour l'hiver 2018.

(avril-mai) : L'Action boréale avec la SNAP, Nature Québec et d'autres supporteurs organisent des manifestations et une pétition (*Pas au zoo*) contre la décision de déportation.

(8 mai) Le ministre Blanchette indique que la décision de transfert est une «intention» et fait l'objet de réflexions.

(24 mai) Le comité consultatif du gouvernement se réunit pour discuter de la décision de déportation.

(24 mai) Le Conseil d'administration du zoo de St-Félicien se réunit et réévalue sa position, à la suite de la pression publique.

(décembre) D'après ses promesses précédentes, le ministre Blanchette doit présenter un plan concernant le caribou de Val-d'Or.

2018 (janvier-février) Aucun plan concernant le caribou de Val-d'Or n'est encore rendu public.

(mars) Le gouvernement Couillard affirme que les coûts pour restaurer l'habitat des derniers caribous de Val-d'Or sont trop élevés par rapport à la probabilité de sauver cette population de l'extinction. Ils sont donc condamnés à disparaître, a annoncé jeudi, le 8 mars, le ministre de la Faune, Luc Blanchette. « L'habitat est perturbé de façon temporaire, mais aussi de façon permanente, » a admis le ministre.

Cette perturbation est en bonne partie due à l'activité forestière, particulièrement importante aux limites de l'habitat essentiel des caribous. Or, pour restaurer ce milieu naturel, « il faudrait 50 ans d'investissements très importants ».

« Contrairement au dire de M. Blanchette, ce ne sont pas les loups qui sont coupables du déclin précipité de cette harde relique, mais bien l'incompétence des ministres responsables des forêts depuis 1989 et leur mépris exprimé envers les mises en garde et les inquiétudes répétées par les biologistes, les écologistes, les Anicinapek, etc. », a ajouté Henri Jacob, président de l'Action boréale.

(21 mars) L'Action boréale lance la campagne Action caribou VD dont le premier objectif est de faire reconnaître la harde du caribou de Val-d'Or comme une espèce menacée.

Le ministre Luc Blanchette considère que la harde de caribous de Val-d'Or est condamnée à disparaître et refuse de la reconnaître comme une espèce menacée.

Source : Henri Jacob

¹ Ce territoire se compose de 65% de peuplements de conifères (50% de vieux peuplements). Si les conifères sont récoltés, il y aura une régénération des parterres en essences feuillues qui attirera l'orignal, suivi de ses prédateurs, le loup et l'ours. En hiver, le loup capturera inévitablement quelques caribous et, au moment du vêlage et au printemps, l'ours attrapera des veaux. Les routes de pointe multiplieront le nombre de camps de chasseurs et conduiront à l'invasion du territoire par les utilisateurs des véhicules bruyants : VTT, motoneiges et camions 4X4. En outre, ces chemins faciliteront l'emplacement des braconniers, toujours prêts à en profiter. Parce que le caribou est hypersensible aux perturbations, son déclin deviendra inévitable.